

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2018113CS0103

Comité Syndical du 23 avril 2018

Date de convocation : 13 avril 2018 Date d'affichage : 24 avril 2018

OBJET: Budget annexe « Très Haut Débit » 2017: affectation du résultat.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Pôle culturel et associatif Soëlys, 2 place Jean-Jacques Rousseau à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum:	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	42
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose que l'affectation du résultat du budget annexe 2017 « Très Haut Débit » pourrait être la suivante :

	Recettes	Dépenses	Totaux
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat 2017	296 973,99 €	823 684,21 €	-526 710,22 €
Résultat antérieur reporté	703 109,00 €		703 109,00 €
(1) - Résultat à affecter (hors Rar)			176 398,78 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat 2017	3 432 265,87 €	1 044 623,83 €	2 387 642,04 €
Résultat antérieur reporté		3 626 470,71 €	-3 626 470,71 €
(2) - Solde d'exécution (compte 001)			-1 238 828,67 €
RESTE A REALISER			
Investissement		324 052,08 €	-324 052,08 €
Investissement	7 513,14 €		7 513,14 €
(3) - Résultat Rar			-316 538,94 €
BESOIN DE FINANCEMENT			
Résultat d'investissement (2)		1 238 828,67 €	-1 238 828,67 €
Résultat restes à réaliser (3)		316 538,94 €	-316 538,94 €
(4) - Besoin de financement = (2) + (3)			-1 555 367,61 €
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT			
(5) - Affectation en réserve	32 272,81 €		32 272,81 €
(6) - Recettes nouvelles (Charente Numérique + FCTVA)	1 523 094,80€		1 523 094,80 €
Total			1 555 367,61 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2018			
Résultat de fonctionnement 2017 (1)	176 398,78 €		176 398,78 €
Affectation en réserve (5)		32 272,81 €	-32 272,81 €
(7) - Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (5)			144 125,97 €

Le Président précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- 49 voix pour
- 0 voix contre
- 1 abstention

(note : Monsieur Jean-François Duvergne précise qu'il préfère s'abstenir et ce qu'en tant que délégué de la CdC Charente Limousine non concernée par le plan THD de Charente Numérique)

- **Décide** d'affecter le résultat du budget annexe 2017 « Très Haut Débit » tel que proposé par le Président.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.